Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale d'Ille-et-Vilaine Service Concours

Village des collectivités territoriales 1 avenue de Tizé - CS 13600 35236 THORIGNE FOUILLARD Cedex

Concours d'Educateur territorial des activités physiques et sportives principal de 2^{ème} classe Concours d'Educateur territorial des activités physiques et sportives

Session 2024

Le présent règlement s'impose aux candidats des concours de la filière sportive, qui en prennent obligatoirement connaissance préalablement aux épreuves.

Il a pour objet de garantir la régularité de toutes ces épreuves, ainsi que l'égalité de traitement des candidats.

Tout comportement ou toute action en infraction avec ce règlement sera consigné au procès-verbal de déroulement des épreuves, lui-même transmis au président de jury. Il fera foi auprès des membres du jury qui pourront alors prendre toute décision d'élimination à l'encontre des candidats en infraction.

Ces épreuves de dérouleront dans l'ordre suivant :

- Epreuve de course (600 m pour les femmes et 1000 m pour les hommes)
- Epreuve de 50 m en nage libre.

REGLEMENT DE L'EPREUVE DU 600 m (femme) et 1 000 m (homme)

Les chaussures de course « à pointes » sont autorisées.

Extrait du Règlement international (règle 162):

Dans toutes les courses qui ne sont pas courues en couloirs, la ligne de départ sera incurvée de manière à ce que chaque athlète parte à la même distance de l'arrivée. Le départ de toutes les courses se fait au coup de feu d'un pistolet du starter tiré vers le haut, dès que le starter aura vérifié que tous les athlètes sont immobiles. L'indication sera "à vos marques" puis le coup de feu. Pendant les commandements, un athlète ne devra pas toucher le sol avec sa ou ses mains.

Tout coureur qui bousculera un autre athlète, lui coupera la route ou fera obstruction de telle manière qu'il gêne sa progression sera passible d'une disqualification pour cette épreuve.

- ➤ Départ : faux départs autorisés sans limitation (ex : 1 candidat A de la ligne fait un faux départ, un second départ a lieu et le candidat A n'est pas éliminé. Si, lors du second départ, un autre candidat de la ligne (autre que le candidat A) fait un faux départ, il est éliminé. A partir du second faux départ, tous les candidats sont pénalisés. Il peut y avoir un troisième faux départ, un quatrième ... jusqu'à l'élimination de tous les candidats de la même ligne. L'athlète en position « à vos marques » ne peut toucher ni avec ses mains ni avec ses pieds, la ligne de départ ou le sol devant celle-ci.
- Arrivée: les athlètes sont classés dans l'ordre dans lequel une partie quelconque de leur corps atteint le plan vertical du bord intérieur de la ligne d'arrivée, c'est-à-dire le torse mais pas la tête, le cou, les bras, les jambes, les mains ou les pieds, atteint le plan vertical du bord intérieur de la ligne d'arrivée.
- Chronométrage manuel: Le temps sera pris à partir du moment où le chronométreur voit la flamme ou la fumée du pistolet, et jusqu'au moment où le torse de l'athlète atteint le plan vertical de la ligne d'arrivée. Les temps seront enregistrés au 1/10ème de seconde supérieur.

REGLEMENT DE L'EPREUVE DU 50 M NAGE LIBRE

Les candidats devront être en maillot de bain (slip de bain pour les hommes et maillot une pièce pour les femmes). Toute autre tenue est interdite (ex. short de bain, combinaison...). Les lunettes de piscine et le bonnet de bain sont autorisés.

I. S W 4 LE DEPART

- > SW 4.1. Le départ pour les épreuves de Nage Libre doit s'effectuer par un plongeon. Aux indications (SW 2.1.5) du juge arbitre, les nageurs doivent monter sur les plots de départ et y demeurer. Au commandement du starter « A vos marques », ils doivent immédiatement se placer en position de départ avec au moins un pied placé à la partie avant du plot de départ. La position des mains est indifférente. Lorsque tous les nageurs sont immobiles, le starter doit donner le départ.
- > SW 4.4. Tout nageur qui partirait avant que le signal de départ ne soit donné, doit être disqualifié. Si le signal de départ est donné avant que la disqualification ne soit prononcée, la course doit continuer et le ou les nageurs devront être disqualifiés après la fin de la course. Si la disqualification est déclarée avant que le signal de départ ne soit donné, le signal de départ ne doit pas être donné, et les nageurs restants doivent être rappelés et un nouveau départ doit être donné.

II. S W 5 NAGE LIBRE

- > SW 5.1 Nage libre signifie dans une épreuve ainsi désignée que le nageur peut nager n'importe quel style de nage. Le candidat peut changer de nage comme il l'entend, il peut aussi n'utiliser que les bras ou que les jambes.
- > SW 5.2 Une partie du corps du nageur doit toucher le mur à la fin de chaque longueur et à la fin de la course.
- > SW 5.3 Une partie du corps du nageur doit briser la surface de l'eau pendant la course. Il est permis au nageur d'être complètement immergé lors des virages et sur une distance n'excédant pas 15 mètres après le départ et chaque virage. A ce moment, la tête doit briser la surface.

REGLEMENT DES EPREUVES

Présentation aux épreuves

Les candidats devront se présenter à la date et à l'horaire indiqués sur leur convocation sans possibilité de modification. Les candidats passeront leurs 2 épreuves sur la même journée.

Les 2 épreuves n'auront pas lieu sur le même site : les candidats devront se rendre aux centres d'épreuves par leur propre moyen (compter 5 minutes à pied entre les 2 sites).

L'épreuve de natation se déroulera dans un bassin de 25 mètres.

Les candidats devront se présenter en tenue de sport correcte et adaptée aux épreuves.

Pour l'épreuve de natation : accès à des vestiaires collectifs

Pour la course : aucun vestiaire ne sera disponible sur place. Les candidats devront se présenter directement en tenue de sport.

Echauffement

Pour la course, un échauffement sera prévu sur la piste d'athlétisme. Il n'y aura pas de temps d'échauffement pour l'épreuve de natation. Chaque candidat sera autonome dans la préparation de ses épreuves.